

Règlement contrat adhérent

1) Abonnement de l'adhérent :

- a) L'adhérent bénéficiera des activités de la structure de danse pendant la durée de son abonnement, à partir de la signature du contrat.
- b) L'abonnement est souscrit pour une durée d'un trimestre (que pour les cours de danses en couples) ou d'une saison.
- c) Dans ce contrat, sont incluses les périodes de fermeture de la structure pour congés : soit 1 semaine à Toussaint, 2 semaines à Noël, 2 semaine en Février et 2 semaines à Pâques (la structure se réserve le droit de modifier ces semaines tout au long de l'année) et les jours fériés. (+/- 33 Cours selon jours fériés)
Pour les enfants, les cours n'ont pas lieu pendant toutes les vacances scolaires (+/- 32 Cours selon jours fériés)
Tous les cours se termineront le 18 Juin 2022.
- d) Cours collectifs et stages : pour que ces cours aient lieu, il faut un minimum de 10 personnes, la structure se réserve le droit d'annuler.
- e) En cas d'arrêt pour maladie, de déménagement ou pour tout autre motif, cet abonnement n'est ni cessible, ni récupérable, ni remboursable.
- f) En cas de résiliation de l'une ou l'autre des parties, le montant de l'abonnement restera acquis à la structure
- g) Aucune suspension de contrat ne pourra être faite de manière rétroactive.
- h) Aucun report de contrat ne sera effectué
- i) Les cours ne seront pas assurés lorsqu'ils sont pendant les heures que l'éducation nationale décide de programmer en heures de classe exceptionnelles (rattrapage de pont).

2) Obligations de l'adhérent :

- a) En cas de problèmes de santé, toute personne désirant quand même adhérer à la structure devra fournir un certificat médical justifiant de son aptitude à la pratique de la discipline choisie.
- b) L'adhérent sera tenu de respecter les horaires d'accès ainsi que les horaires de début de cours.
- c) Pour accéder au cours, le signataire devra donner son nom à la personne tenant l'accueil.
- d) Il est strictement **INTERDIT** d'entrer dans les salles de danse en l'absence **du PROFESSEUR**
- e) Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école. La direction décline toute responsabilité en cas de chute.
- f) **Il est obligatoire de porter des chaussures propres réservées à la salle pour pratiquer la danse.**
- g) **Il est obligatoire pour les cours de Zumba, CAF, HIIT, Pilates , Cardio Training, d'apporter un certificat médical de moins de 3 mois stipulant le nom du cours concerné.**
- Certificat obligatoire pour les cours ados et enfants**

3) Règlement du contrat :

- a) L'intégralité de l'abonnement est due dès la souscription du contrat, pour le montant correspondant à la durée de l'abonnement choisi.
- b) L'acceptation de l'étalement ne saurait remettre en cause le caractère exigible de l'abonnement, le fractionnement ne correspondant qu'à une facilité de paiement.

- En cas de décisions des autorités (nationales, régionales, locales ou autre) imposant la fermeture des locaux de l'école de danse pour une/des raison(s) sanitaire(s), ou empêchant une organisation normale des cours, l'adhérent (ou son/ses représentant(s) légaux) accepte que les cours précédemment planifiés soient assurés à distance, par tous moyens qui seront définis en temps utile par l'école de danse, ceci pour une durée maximale de 4 (quatre) semaines (consécutives ou non), aux mêmes jours et horaires que ceux du planning habituel.
- Ces cours à distance venant se substituer au cours prévu dans les locaux de l'école de danse, ne seront ni reportés, ni compensés ; l'adhérent accepte qu'ils ne fassent l'objet d'aucun remboursement.
- Au-delà de cette période de 4 (quatre) semaines durant laquelle les cours seront assurés à distance, les cours seront purement et simplement suspendus par l'école de danse.
- **L'inscription à l'année cette saison sera validée avec 5 chèques encaissés tous les deux mois. Le paiement sera gelé seulement en cas de fermeture administrative par les autorités nationales, régionales ou locales.**

Fait à Annemasse, le.....

Signature de l'adhérent
Faire précéder de la mention "Lu et approuvé"